

Le 3 octobre 2022

PAR COURRIEL



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 2 septembre 2022 et pour laquelle nous vous avons transmis un accusé de réception le 6 septembre 2022. Votre demande est ainsi libellée :

« ... j'aimerais obtenir les documents indiquant la totalité des honoraires et autres frais versés par la CDPQ aux a) cabinets d'avocats; b) firmes comptables; c) entreprises informatiques (TI); d) banques d'affaires; e) firmes de consultation de type BCG et McKinsey et f) firmes de communications et de relations publiques, et ce pour les exercices 2019, 2020 et 2021. »

D'entrée de jeu, nous voulons vous souligner que les détails des charges d'exploitation sont disponibles à la section 9 des notes complémentaires aux états financiers consolidés des rapports annuels 2019, (page 163) 2020 (page 175) et 2021 (page 175), dont vous trouverez ci-dessous les liens.

https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/ra2019_rapport_annuel_fr.pdf

https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/ra2020_rapport_annuel_fr.pdf

https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/2021_rapport_annuel.pdf

Vous trouverez également à la page 174 des rapports annuels 2020 et 2021, les coûts de transactions pour les années 2019, 2020 et 2021.

08

RÉSULTAT DE PLACEMENT AVANT DISTRIBUTIONS AUX DÉPOSANTS

Le tableau suivant présente le revenu net de placement, les gains (pertes) nets des instruments financiers à la JVBRN ainsi que les charges d'exploitation :

	2020			2019		
	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total
Activités de gestion de trésorerie	14	2	16	40	(7)	33
Activités provenant des placements						
Valeurs à court terme	-	2	2	1	(7)	(6)
Titres achetés en vertu de conventions de revente	58	106	164	100	(204)	(104)
Créances d'entreprises	105	174	279	95	13	108
Obligations	2 438	5 024	7 462	2 658	3 555	6 213
Actions	3 573	10 454	14 027	4 273	18 336	22 609
Participations dans des filiales non consolidées	3 352	(406)	2 946	3 661	(620)	3 041
Instruments financiers dérivés nets	-	2 052	2 052	-	699	699
Autres	8	(28)	(20)	10	(61)	(51)
	9 548	17 380	26 928	10 838	21 704	32 542
Activités provenant des passifs relatifs aux placements						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(154)	(492)	(646)	(372)	328	(44)
Titres vendus à découvert	(36)	(340)	(376)	(58)	(296)	(354)
Activités de financement						
Billets de trésorerie à payer	-	(6)	(6)	-	164	164
Emprunts à payer	(2)	(23)	(25)	(5)	7	2
Billets à terme à payer	(387)	236	(151)	(441)	249	(192)
Autres						
Frais de gestion externe	(74)	(74)	(148)	(69)	(58)	(127)
Coûts de transaction	-	(216)	(216)	-	(215)	(215)
	(653)	(915)	(1 568)	(945)	179	(766)
Charges d'exploitation (note 9)			(609)			(630)
Résultat de placement avant distributions aux déposants			24 751			31 146

08

RÉSULTAT DE PLACEMENT AVANT DISTRIBUTIONS AUX DÉPOSANTS

Le tableau suivant présente le revenu net de placement, les gains (pertes) nets des instruments financiers à la JVBRN ainsi que les charges d'exploitation :

	2021			2020		
	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total
Activités de gestion de trésorerie	3	1	4	14	2	16
Activités provenant des placements						
Valeurs à court terme	-	2	2	-	2	2
Titres achetés en vertu de conventions de revente	40	112	152	58	106	164
Créances d'entreprises	92	3	95	105	174	279
Obligations	2 377	(5 381)	(3 004)	2 438	5 024	7 462
Actions	3 569	16 225	19 794	3 573	10 454	14 027
Participations dans des filiales non consolidées	6 697	26 764	33 461	3 352	(406)	2 946
Instruments financiers dérivés nets	-	72	72	-	2 052	2 052
Autres	19	(173)	(154)	8	(28)	(20)
	12 797	37 625	50 422	9 548	17 380	26 928
Activités provenant des passifs relatifs aux placements						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(42)	(1)	(43)	(154)	(492)	(646)
Titres vendus à découvert	(42)	(604)	(646)	(36)	(340)	(376)
Activités de financement						
Billets de trésorerie à payer	-	(19)	(19)	-	(6)	(6)
Emprunts à payer	(1)	1	-	(2)	(23)	(25)
Billets à terme à payer	(322)	535	213	(387)	236	(151)
Autres						
Frais de gestion – marchés boursiers	(98)	(76)	(174)	(74)	(74)	(148)
Coûts de transaction	-	(306)	(306)	-	(216)	(216)
	(505)	(470)	(975)	(653)	(915)	(1 568)
	12 292	37 155	49 447	8 895	16 465	25 360
Charges d'exploitation (note 9)			(718)			(609)
Résultat de placement avant distributions aux déposants			48 729			24 751

Les honoraires des auditeurs externes pour les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux s'élèvent à 4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020).

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après un tableau faisant état des montants totaux des honoraires et autres frais versés aux cabinets d'avocats fournissant des services juridiques et les autres charges d'exploitations comptabilisés à la dépense à la CDPQ demandés pour la période de 2019 à 2021.

Catégories de frais	2019	2020	2021
Services juridiques	8 273 704 \$	4 798 100 \$	5 636 347 \$
Firmes comptables	6 363 297 \$	7 798 101 \$	6 785 382 \$
Entreprises informatiques	42 954 289 \$	45 194 776 \$	52 696 915 \$
Firmes de consultation	5 707 806 \$	5 576 836 \$	6 190 832 \$
Firmes de communications et de relations publiques	314 278 \$	108 368 \$	388 489 \$

En tant que gestionnaire d'actifs ayant plus de 400 milliards sous gestion, la CDPQ a augmenté ses investissements en technologie depuis les dernières années afin d'assurer la bonne conduite de ses activités d'affaires. Ces investissements se traduisent par une augmentation des frais dans les entreprises informatiques, liés notamment à l'inflation et pour assurer que les systèmes de la CDPQ demeurent à la fine pointe dans le contexte actuel.

Compte tenu de la présente réponse, nous sommes d'avis que celle-ci répond à votre demande d'accès à l'information telle que formulée.

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c.A-2.1):

« 135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »

Veuillez agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.

[REDACTED]

Claude Mikhail
 Directeur, Droit administratif et
 Responsable de l'accès à l'information
 et de la protection des renseignements personnels